

Le Maire
Mireille CONTE JAUBERT

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 21 DEC. 2023

MB : 033-213304470-20231212-077_2023-DE

- de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde la gestion des contrats conclus avec CNP Assurances pour la couverture des risques incapacités de travail du personnel.

- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de gestion correspondante avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde.

Certifié exécutoire,
Déposé à la Sous-Préfecture de Libourne le
Publié le
A ST MEDARD DE GUIZIERES.
Le Maire,
Mireille Conte Jaubert

Fait et délibéré à Saint Médard de Guizières, les jour,
mois et an ci-dessus indiqués.
Pour copie conforme, le 19 décembre 2023

Le Maire,

Mireille Conte Jaubert

